

Acronyme du projet : **MeDian**  
 Partenaire : **BNF**  
 N° de l'acte attributif : **ANR-09-SSOC-050**  
 Période du relevé de dépenses : du **01/12/2009** au **30/05/2013** (1)  
 Demande de versement intermédiaire ou du solde : **solde**  
 Date du présent relevé : **31/05/2013**  
 Catégorie de partenaire : **Laboratoire public**

**EQUIPEMENTS ou amortissement d'équipements** *joindre une liste détaillée* **0,00 €** (2)

**FONCTIONNEMENT**

personne.mois	Coût total
-	<b>0,00 €</b>
<b>Personnels NON permanents avec financement ANR</b> <i>joindre une liste détaillée</i>	
<b>Prestations de service externe</b> <i>joindre une liste détaillée</i> <b>41 086,95 €</b> (2)	
<b>Missions</b> <b>964,19 €</b>	
<b>Autres dépenses externes (consommables, petits matériels, ...)</b> <b>3 169,23 €</b> (2)	
<b>Autres dépenses justifiées par une procédure de facturation interne</b>	
<b>Frais de gestion (organisme public ou fondation de recherche financé en coût marginal)</b>	
<b>Frais de gestion</b> (maxi 4%)	taux (%) <b>4,00%</b> <b>1 809,00 €</b>

**sous total du poste "FONCTIONNEMENT"** **47 029,37 €**

**Montant total des dépenses éligibles (€)** **47 029,37 €**

**Abondement pôle de compétitivité (le cas échéant)** *joindre une liste détaillée* **0,00 €**

Signature originale de l'agent comptable, du commissaire aux comptes ou de l'expert comptable    Nom et qualité du signataire Cachet	Signature originale de la personne habilitée à représenter juridiquement le partenaire   <b>BnF   Bibliothèque nationale de France</b> <b>Mikaël Hautchamp</b> Directeur général adjoint Directeur de l'administration et du personnel Nom et qualité du signataire Cachet du partenaire
---	---

(3)  
(6)

NOTA : les documents justificatifs de dépenses sont conservés pendant 10 ans par le partenaire afin de pouvoir les présenter à tout contrôle de l'ANR.

Cadre réservé à l'unité support	Visa attestant de la réalisation par l'unité support des contrôles demandés par l'ANR   Nom et qualité du signataire
---------------------------------	--

(1) Aucune dépenses antérieure à la date de début de projet ou postérieure à la date de fin de projet  
 (2) Pour les partenaires concernés, montant HT incluant la TVA non récupérable. Pour les autres partenaires, montant hors taxe.  
 (3) Représentant légal ou personne ayant reçu délégation de signature du représentant légal. Dans ce cas, préciser : "Pour (qualité du représentant légal) et par délégation".  
  
 (6) Pour les partenaires autres qu'organismes publics et fondations de recherche, le relevé de dépenses est signé par le représentant légal et visé par le commissaire aux comptes ou, à défaut, l'expert.  
 Pour les organismes publics et fondations de recherche, le relevé de dépenses est signé :  
 - pour les projets régis par le règlement 2005 : par le représentant légal,  
 - pour les projets régis par le règlement 2006 (09/03/2006) : par le représentant légal et/ou l'agent comptable,  
 - pour les projets régis par le règlement 2008 (20/12/2007) : par le représentant légal ou l'agent comptable.

